



Règlement concours de scénario « Couper Court »



Concours de scénario jeunesse

Contexte

Dans le cadre de l'appel à concours « **Couper court** », L'association Le Cercle, la Dilcrah (Préfecture), le Département des Côtes d'Armor, l'Agglomération de St Brieuc, la Ville de Saint Brieuc, met en place un concours de scénario en direction des jeunes costarmoricains.

Projet en lien avec l'actualité nationale et internationale, afin de traiter de problématiques locales et universelles.

Enjeux

- Mobiliser les jeunes du territoire afin qu'ils communiquent leurs points de vue sur les thématiques de racismes et luttes anti LGBT
- Profiter de la capacité d'engagement des jeunes et du potentiel de créativité pour sensibiliser aux discriminations (inscrit dans le cadre du « plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » et du « plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT »)
- Développer les compétences et le sens critique par une action d'éducation à l'image et au cinéma.

Conditions générales de candidature

La candidature

1. Thème : « **Appel à scénario jeunesse autour des discriminations** »
2. Format : court d'une durée de 5 à 7 ' maximum (générique compris)

3. Le genre du film peut être

Un court métrage de fiction

Un court métrage d'animation

Un documentaire

3. Le ou les candidats doivent résider en Côtes d'Armor.

4. Le ou les candidats doivent avoir entre 16 et 25 ans.

Les sociétés privées ne peuvent pas répondre à cet appel à scénario.

En cas de co-écriture, il faut préciser le nombre d'auteurs dans la limite de 3 auteur(e)s.

Les jeunes peuvent répondre à titre individuel, dans le cadre d'une association jeunesse porteuse, ou établissement scolaire (cadre à définir avec l'organisateur).

5. Un(e) auteur(e) ne peut présenter qu'un dossier de candidature.

Comité de sélection :

Le comité de sélection est constitué : du maître d'œuvre Le Cercle, de la Préfecture, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de l'Agglomération de St Brieuc, de la ville de Saint-Brieuc, du Planning familial, du réseau régional Ensemble & Egalitaires (RezoEE), des professionnels du cinéma. Les décisions du comité sont sans appels et n'ont pas à être justifiées.

Pour la délibération, le comité de sélection se réunira le mardi 2 Novembre 2021.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être obligatoirement constitué du :

1. Synopsis du film en 10 lignes maximum
2. Scénario en « bon et dû forme » : version du scénario en 7 pages maximum (1 page / minute)
3. CV complet du (ou des) candidat(s)

Envoi de dossiers :

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'association Le Cercle par mail à l'adresse suivante : ludovicbachet@associationlecercle.fr

Ouverture des candidatures : **le Vendredi 10 Septembre 2021**

Date limite d'envoi des dossiers : **le Vendredi 22 Octobre 2021 - 12 h**

Tout dossier incomplet sera refusé.

Cahier des charges du scénario

1. Le scénario devra choisir entre l'une des deux catégories suivantes :
 - Racisme, antisémitisme
 - Homophobie, lutte anti LGBT
2. Le scénario sera apprécié au regard du cadrage général suivant :
La production doit si possible raconter une histoire comportant une ou plusieurs discriminations

Une discrimination est un traitement défavorable

Les scénarios seront soumis à l'appréciation d'un jury composé de partenaires, de personnalités, de professionnels de la prévention, de la culture, de l'audiovisuel et de la communication ainsi que de personnes de la société civile. Parmi les scénarios retenus, le jury sélectionnera à la majorité de ses membres et selon les critères d'originalité, de qualité et de pertinence.

Le Jury se laisse le droit d'écarter tout scénario n'honorant pas le respect de l'intégrité physique de la personne humaine.

L'idée du scénario est laissée au libre choix du candidat

Les lauréats

A l'issue de la campagne de candidature et du comité de sélection, **2 scenarii seront retenus** :

1 Catégorie Racisme et antisémitisme
1 Catégorie homophobie et lutte anti LGBT

1. Chaque lauréat se verra remettre une **bourse de 1500 €**.
Lors d'une cérémonie de valorisation et de diffusion des films.
Un tiers de la bourse sera reversée par le lauréat à une association de son choix, œuvrant en lien avec les discriminations.
2. Les lauréats participeront à une journée d'accompagnement à l'écriture (coaching à l'écriture)
Date prévues pour la finalisation du scénario avec un professionnel : **le Vendredi 5 Novembre 2021**.
3. Chaque Lauréat **sera accompagné par un professionnel du cinéma pour la réalisation du film**, pris en charge par l'organisation.
Les journées de réalisation (tournage / montage) seront à programmer entre les réalisateurs et les lauréats en fonction des disponibilités de chacun, **entre novembre 2021 et fin février 2022**.
3. Les films devront être réalisés et finalisés pour le **samedi 26 février 2022** dernier délai.
4. Des diffusions en salles et réseaux seront programmées **entre Mars et juin 2022**, lors d'événements tels que la Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai), ou encore durant le mois des Fiertés en juin à St-Brieuc.

Rappel de l'agenda :

Ouverture des candidatures : **Le vendredi 10 Septembre 2021**

Date limite d'envoi des dossiers : **Le vendredi 22 Octobre 2021 à 12 h dernier délais**

Délibération, le comité de sélection se réunira : **Le mardi 2 Novembre 2021**

Journée de finalisation du scénario avec un professionnel : **Le vendredi 5 Novembre 2021**

Tournage : **Entre Novembre 2021 et fin février 2022**

Livraison du film : **Le samedi 26 Février 2022**

Diffusion et remise de bourse : **Entre mars et juin 2022**